



Le Président,

**15.02.03**

**Rapport du Président du Conseil Régional  
à la Séance Plénière  
Réunion du 15 avril 2015  
Appel à projets « Usine du futur Centre-Val de Loire »**

**I. L'USINE DU FUTUR : UN NOUVEAU MODELE DANS UN CONTEXTE EN EVOLUTION**

L'industrie demeure une composante importante et essentielle de l'économie française : elle représente ainsi 80% des dépenses de R&D privées, près de 70% des exportations françaises et génère, au-delà de son périmètre, une activité de services importante.

Fort de ce constat, le gouvernement français a fait de l'enjeu de l'usine du futur un pilier des 34 plans de la Nouvelle France industrielle qu'il a lancé dès 2013. En effet, pour retrouver son rang dans la bataille mondiale, gagner en compétitivité, maintenir de l'emploi industriel et améliorer la place de l'Homme dans l'usine, la France doit relever le double défi de moderniser son outil productif et de concevoir et de développer les processus et les outils de production de l'avenir.

L'usine de demain devra être plus écologique et sobre en ressources, plus intelligente, avec des modes de production toujours plus adaptés à des productions personnalisées ou en petite série. Elle devra remettre l'humain au cœur de la relation homme-machine et être plus proche de son écosystème local (clients, sous-traitants et fournisseurs).

Le plan « Usine du futur » doit permettre à la France d'être au rendez-vous de la troisième Révolution industrielle, au carrefour des transitions énergétique et numérique de notre société. Pour mettre en place cette usine d'excellence, le plan a identifié les facteurs clés de succès pour nos filières industrielles dans l'avenir et veut faire émerger une offre française de technologies et d'accompagnement du changement. Il se donne pour objectif de coordonner les briques technologiques existantes et de développer celles qui manquent encore à notre écosystème grâce à des projets de R&D ambitieux et accompagnés financièrement.

En région Centre-Val de Loire, l'usine du futur représente un enjeu majeur pour l'avenir industriel auquel le conseil régional souhaite apporter la plus grande importance. En effet, avec 150 000 salariés (dont 25 000 dans la sous-traitance industrielle), la part du secteur industriel dans l'emploi régional y est notablement plus importante qu'au niveau national. Ce secteur emploie 19 % de l'ensemble des effectifs régionaux, contre 15 % en métropole. Les pôles de compétitivité et les clusters tels que la Cosmetic Valley, Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux (DREAM), Elastopôle, Sciences et systèmes de l'énergie électrique (S2E2), Polepharma, Aérocentre, sont représentatifs du potentiel d'innovation et de développement des filières clés présentes en région. Fort de

ce constat, la politique régionale de soutien aux entreprises industrielles a été particulièrement active ces dernières années. En effet, ce sont près de 2 594 contrats d'appui aux projets pour un montant de 115 millions d'euros qui ont été accordés par la collectivité régionale depuis 2006. Par ailleurs, les sinistres industriels que nous avons connus ces dernières années ont particulièrement démontré combien la nécessité d'une modernisation de l'outil de production était un enjeu crucial pour garantir une pérennité de nos entreprises et de nos emplois. Chacun se souvient des situations extrêmement difficiles rencontrées à Joué-les-Tours avec l'entreprise Michelin, à Amilly et Vendôme avec l'entreprise Thyssenkrupp, à Auneau avec l'entreprise Ethicon ou encore à Châteaudun avec Flextronics. Au-delà de ces grands sites de production, un grand nombre de PME sont confrontées à l'impérieuse nécessité de moderniser leur outil de production pour envisager l'avenir.

En région Centre-Val de Loire comme au plan national, dans un contexte où le secteur industriel pâti de l'insuffisance d'investissements productifs, la démarche « Usine du futur » vise à conserver et développer une activité industrielle forte, innovante, exportatrice, créatrice de richesses et génératrice d'emplois. C'est un nouveau modèle de production conçu pour être au cœur de son écosystème, répondant aux nouveaux besoins sociétaux et centré sur les aspects humains et capable de fournir des produits et services à des prix compétitifs. L'usine du futur doit s'adapter aux évolutions des marchés caractérisées par une importance accrue de la réactivité, la personnalisation de productions de taille réduite, la qualité des produits et services associées, etc. Il s'agit également de prendre en compte l'évolution des technologies avec de nouveaux procédés de fabrication, matériaux et outils de communication.

Aussi, c'est avec ambition et détermination que notre région souhaite décliner le plan national pour la Nouvelle France Industrielle « Usine du Futur » et permettre aux PME de disposer de tous les leviers pour mieux affronter leur avenir économique.

## **II. DECLINAISON REGIONALE DU PLAN « USINE DU FUTUR »**

Compte tenu de leur connaissance du tissu économique et de leur rôle de chef de file économique, les Régions se sont naturellement vues confiées par le gouvernement la mise en place et le pilotage du programme d'excellence industrielle du plan « usine du futur ».

Ce nouveau dispositif vient compléter les différentes initiatives de la Région Centre-Val de Loire en matière de développement économique. En effet, tout au long de ces dernières années, la collectivité régionale s'est fixée pour objectif de soutenir la performance industrielle de ses entreprises, des TPE et PME de son territoire notamment au travers de sa Stratégie Régionale de l'Innovation pour une Spécialisation Intelligente, au travers de son Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises, comme dans le cadre de l'adaptation de ses aides économiques.

Conformément à cet objectif, la Région Centre-Val de Loire a lancé 2 appels à projets régionaux « Innovation » qui permettent aux PME régionales de s'engager dans l'innovation pour renforcer leur compétitivité et favoriser ainsi la croissance et l'emploi sur son territoire.

Aujourd'hui, la région complète donc les dispositifs existants pour mieux répondre aux défis relevés par le plan « usine du futur ». Comme le soulignait le rapport du CESER de septembre 2013, la région Centre-Val de Loire, avec 930 établissements représentant près de 25 000 emplois, est marquée par une forte présence de la sous-traitance

industrielle. Ce secteur d'activité, souvent mal identifié, au périmètre transversal, trouve parfois difficilement sa place dans les différentes politiques spécifiques de branches mises en œuvre par les acteurs publics du développement économique. Par ailleurs, la part croissante de la sous-traitance de spécialité ainsi que les projets de diversification voire de fabrication de produits propres augmentent significativement les besoins, non seulement en termes de machines, outillages et nouveaux process de production mais aussi en termes de besoin en fonds de roulement. Le recours au financement bancaire apparaît souvent difficile ou incomplet compte tenu d'une difficulté à analyser les risques et d'un manque d'expertise pour évaluer le sous-traitant. La collaboration active engagée avec la BPI en région Centre-Val de Loire constitue à cet égard un puissant levier d'évolution. Dans ce cadre et très directement les entreprises du secteur expriment le souhait d'être mieux accompagnées en amont de leurs investissements en accédant plus facilement à des ressources externes (cabinets conseils, centres techniques) destinées à sécuriser leur projet. En orientant prioritairement l'Usine du futur vers la sous-traitance industrielle, la Région Centre-Val de Loire entend apporter une réponse plus adaptée aux spécificités du secteur.

### **III. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS « USINE DU FUTUR CENTRE - VAL DE LOIRE » :**

L'appel à projets a pour ambition d'améliorer la performance globale des entreprises, de s'inscrire dans une approche transversale en intervenant sur plusieurs leviers, à savoir :

- Modernisation de l'outil de production : modernisation des équipements, conception/ingénierie de la robotisation, intégration des nouvelles technologies numérique, nouveaux capteurs, robotisation/cobotique, fabrication additive, etc...
- Mise en place d'une nouvelle organisation industrielle : gestion des flux de production et de l'approvisionnement, écoconception, imbrication produits-services, relation fournisseurs/sous-traitants, qualité, traçabilité...,

Ces deux volets intègrent totalement le facteur humain par une amélioration des conditions de travail, une anticipation des besoins de demain avec la mise en place de formation et d'actions de développement des compétences, management innovant, démarche de réduction d'accidents du travail et permettent une réduction de l'empreinte écologique (en intervenant notamment sur la gestion du cycle de vie du produit, la gestion des ressources, valorisation des déchets...).

### **IV. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS « USINE DU FUTUR CENTRE - VAL DE LOIRE »**

Ce nouveau dispositif s'adresse aux PME volontaires dont le siège ou l'outil principal de production est implanté sur le territoire régional. Pour rappel, une PME est une entreprise comptant moins de 250 salariés.

Il s'agit d'un appel à projets ouvert à l'ensemble des filières de production présentes en région avec, comme évoqué ci-dessus, une attention particulière portée à la sous-traitance industrielle.

La Région Centre-Val de Loire se propose dans un premier temps d'accompagner en deux vagues successives 50 entreprises souhaitant s'engager dans une démarche d'amélioration de leur performance globale et agir sur un ou plusieurs des leviers suivants (cf objectif appel à projets) : la modernisation de l'outil de production et une nouvelle organisation industrielle.

Cet accompagnement se déroulera de la manière suivante :

### **1. Etape 1 : sensibilisation des entreprises à la démarche et au modèle de l'usine du futur**

Cette phase a pour objectif de sensibiliser les entreprises sur les technologies de production du futur, leur faire prendre conscience de la nécessité de franchir un cap pour devenir « usine du futur » et ainsi rester compétitives et performantes.

Pour mener à bien cette étape et en amont de celle-ci, un outil spécifique de positionnement de l'entreprise sera élaboré et des réunions de professionnalisation des acteurs économiques sur la thématique « usine du futur » seront réalisées.

Cette phase de sensibilisation/détection sera réalisée principalement par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Ce travail de promotion et de qualification des chambres consulaires est intégré dans les conventions conclues avec la Région. La prospection active peut également pour partie être effectuée par le Réseau Croissance Innovation animé par l'ARITT qui profitera aussi de ses visites en entreprises pour sensibiliser de la même manière les chefs d'entreprises. Les Pôles de compétitivité et clusters sont également mobilisés.

### **2. Etape 2 : Réalisation d'un diagnostic**

Cette étape a pour objectif d'identifier les atouts et faiblesses de l'entreprise vis-à-vis des filières métiers/clients actuelles et futures, d'apporter un soutien à la définition d'un projet industriel et enfin de définir un plan de progrès stratégique et son accompagnement.

Pour ce faire, un diagnostic d'une durée moyenne de 5 jours sera réalisé en entreprise. L'outil de diagnostic « usine du futur » est co-construit par le CETIM et l'ARACT.

L'entreprise peut choisir son prestataire mais ce dernier doit détenir les compétences spécifiques permettant d'intervenir sur le(s) levier(s) choisi(s). Toutefois, afin d'aider les entreprises dans le choix du prestataire, la Région s'est rapprochée du CETIM qui met à disposition une base de consultants qualifiés et experts sur les items suivants : modernisation de l'outil de production, nouvelle organisation industrielle et réduction de l'empreinte écologique. Pour l'aspect facteur humain, l'ARACT intervient en complément. Sont sélectionnées les entreprises qui affichent une volonté forte de maintenir et pérenniser leur effectif (en cherchant à se diversifier sur de nouveaux marchés, en intégrant de nouveaux procédés voire en relocalisant certaines productions).

Le consultant est financé à hauteur de 50% par la Région à travers son outil CAP Développement et 50% par l'entreprise. Cette prise en charge financière peut atteindre 70% pour les entreprises de moins de 50 salariés.

### **3. Etape 3 : mise en œuvre du plan d'actions**

Pour mettre en œuvre le plan d'actions, les entreprises bénéficient des contrats d'appui de la Région dont une partie peut être attribuée en subvention.

Les projets peuvent bénéficier du prêt « usine du futur Centre-Val de Loire » mis en place par Bpifrance dont le taux est bonifié grâce à une dotation de la Région à hauteur de 500 000 euros. Ce prêt finance le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et l'environnement immatériel lié à l'investissement. Les projets peuvent également être financés par les prêts « usine du futur » du programme d'investissements d'avenir 2 de l'Etat par l'intermédiaire de Bpifrance. Il s'agit par exemple des prêts à la robotisation, des prêts verts ou prêts numériques. Ce programme d'excellence industrielle traduit concrètement une volonté partagée entre l'Etat et la Région de maintenir une industrie forte sur le territoire. C'est pourquoi, l'ensemble des outils financiers mobilisés par Bpifrance dans le cadre de l'usine du futur sera valorisé au titre du CPER 2015-2020.

En outre, la Région entend compléter sa démarche « Usine du futur » en soutenant financièrement l'intégration de nouveaux équipements au sein des trois centres de ressources technologiques régionaux, à savoir le CETIM-CERTEC, le CRESITT et ICERMA. Ces derniers peuvent ainsi favoriser la diffusion de nouvelles technologies telles que la fabrication additive, la compatibilité électro-magnétique des objets connectés, etc. au sein des PME régionales.

**En termes de calendrier**, l'appel à projets est lancé dès son approbation en séance plénière. Une première vague de projets sera étudiée à la CRIAE du 30 juin pour une phase de diagnostic allant de juillet à novembre. Puis une 2ème vague de projets sera examinée cet automne.

## **V. PILOTAGE ET COORDINATION DU PROJET**

La Région est pilote et coordinatrice de ce projet. Elle bénéficie du soutien du CETIM, de l'ARACT et du CESER dans les phases de réflexion et de préparation à la mise en œuvre. Les chambres consulaires interviennent quant à elles comme partenaires dans le déploiement opérationnel de l'opération. Les acteurs financiers publics mobilisés sont Bpifrance, la collectivité régionale sur ses outils de droit commun voire éventuellement l'ADEME. Le recours à des partenariats bancaires privés est possible et permet de compléter la gamme des solutions de financement proposées aux entreprises.

Cette action est coordonnée avec l'appel à projets « économie circulaire ». Les projets d'entreprises liés à l'éco-conception entrant dans un projet global de modification du processus de production et/ou de l'organisation industrielle seront orientés vers le dispositif « Usine du futur ». Les études d'opportunité et de faisabilité « amont » ainsi que les autres projets d'entreprises sont, quant à eux, fléchés vers l'appel à projets « économie circulaire ».

## **VI. CONCLUSION**

L'usine du futur est un projet majeur, moderne, représentatif du renouveau industriel français. Cet appel à projets doit permettre de sélectionner des entreprises qui ont l'ambition d'améliorer leur performance industrielle globale en bénéficiant de différentes propositions d'accompagnement. Les phases de sensibilisation et d'explication de ce nouveau modèle industriel sont déterminantes pour la réussite de cette opération. En effet, l'acceptation sociale des organisations, de l'évolution des métiers, des moyens de production et de produits proposés constitue un préalable indispensable à l'intégration des PMI dans la démarche. En outre, les expertises mobilisées et leur diversité doivent être à la hauteur de l'ambition de l'appel à projets et répondre de manière graduée et coordonnée aux différentes problématiques rencontrées en fonction de la maturité des PME. Rappelons également que les objectifs affichés appellent une attractivité exceptionnelle. Les bouquets de financement proposés devront plus que jamais s'adapter

aux réalités des besoins des entreprises tout en s'inscrivant en cohérence avec les dispositifs existants. Bref, qu'il s'agisse de prêts bonifiés, d'avances ou de subventions, les solutions financières destinées à financer les investissements ont vocation à être perçues comme une véritable valeur ajoutée pour les d'entreprises.

Il est également important de signaler que l'appel à projets « Usine du futur » joue un rôle structurant dans le domaine du développement économique en renforçant une nouvelle fois les relations partenariales avec le réseau des CCI et des CMA, Bpifrance, du CETIM et de l'ARACT.

Soulignons enfin que cette opération est lancée pour la première fois en région Centre-Val de Loire. Il s'agira d'en tirer tous les enseignements pour envisager les différents prolongements possibles et permettre aux entreprises régionales de développer l'emploi industriel et d'améliorer la place de l'Homme dans l'usine.

### **PROPOSITIONS DU PRESIDENT**

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie le 15 avril 2015

Décide :

- de lancer l'appel à projets « Usine du futur » et d'adopter son cahier des charges à compter de son approbation à cette séance plénière;

**François BONNEAU**